



Mairie de Sausses
**Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal
Du Mercredi 11 Septembre 2019**

Date de la convocation : 06 Septembre 2019

Présent : Viviane Cravero, Franck Dagonneau, Marie-Christine Ghigo, Mireille Cottret, Laurent MICHEL, Monique Champion, Jean-luc Trinquier, Maxime Brun, Di popolo Paulette, Richard Carbonel

Absent : Daniel Paravicini

Ouverture du conseil à 18h30

-A été nommé secrétaire de séance : Laurent Michel

Objet : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n°2

Le rapporteur expose :

La mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à FPU consécutivement aux transferts de compétences opérés au profit de ce dernier ainsi qu'à chaque restitution de compétences aux communes. Elle se réunit obligatoirement la première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Les transferts et retours de compétences intervenus au 01/05/2018 et au 01/01/2019 ont fait l'objet d'un travail approfondi de la part des services communautaires, en étroite concertation avec les administrations municipales.

A l'issue de ce travail, il a été possible de valoriser les charges retournées aux communes en matière de :

- Voirie,
- Eau potable et assainissement,
- Contribution au SDIS,

C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT en ses séances des 27 février, 16 Avril 2019. et qui vient d'être notifié par son Président aux communes membres de l'EPCI.

En application de l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, et l'évaluation des charges transférées ou retournées impactant le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-329-04 portant création de la Communauté Alpes-Provence-Verdon, Sources de Lumière,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-362-013 portant évolution des compétences,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport n°2 de la CLECT joint,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport n°2 de la CLECT ;

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER (ou REFUSE)** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées n°2, qui arrête, pour chacune des compétences concernées, le montant des charges transférées ou retournées du 01/05/2018 et au 01/01/2019 ;

- **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Cette délibération n°2019/038 est votée à 10 voix pour et 1 contre.

-👉 Objet : Délibération Clôture du SPANC

Monsieur Le Maire explique que suite à la reprise de compétences par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au 01 janvier 2019, il convient de clôturer le budget annexe du SPANC.

Oui cet exposé et après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la clôture du budget annexe du SPANC
- Autorise le Maire à signer et mener à bien toutes les démarches visant à clôturer le compte

Cette délibération n°2019/039 est votée à l'unanimité

-👉 Point travaux :

- PROJET MODERNISATION AEP :

- les travaux débutent prochainement. Pour rappel ils sont réalisés par l'entreprise SOPEI qui a été retenu après appel d'offre au 1^{er} semestre 2019.
- des petites coupures d'eau sont à prévoir pour la pose de certains équipements. Les abonnés seront avertis au cas par cas

-👉 Point divers :

- Un égout est bouché sur la placette. Des travaux nécessitant une coupure totale de circulation seront prochainement programmés.
- Le conseil municipal serait favorable à attribuer une subvention de 150€/an à l'écomusée du pays de la Roudoule dans la mesure où au moins une manifestation par an serait organisée à SAUSSES, un courrier sera prochainement adressé à l'association ECOMUSEE en ce sens.
- Suite aux modifications de prises en charge du conseil Régional, le conseil municipal souhaite continuer d'aider les parents des élèves scolarisés pour les transports scolaires. Une délibération sera proposée en ce sens lors du prochain conseil.
- Le règlement de location de la salle LE PREAU et du matériel municipal sera mis à jour au 1^{er} janvier 2020. Une délibération sera proposée en ce sens dans un prochain conseil municipal.

Fin de la séance : 21h35
Prochaine réunion de travail : 16 Octobre 2019
Prochain conseil : 13 Novembre 2019

Frank DAGONNEAU
Maire de SAUSSES

